AVIS PUBLIC



ORDONNANCES AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées

que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 2 novembre 2015, les ordonnances suivantes :

- B-3. o. 041. P-1. o. 035. C-4.1. o. 092 et 0-0.1. o. 041 relatives à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-
- Royal;

et ce, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), du Règlement

concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1) et du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 5 novembre 2015 Le secrétaire d'arrondissement. Me Claude Groulx